

## LES ARCHITECTES ET LES MAÎTRES D'ŒUVRE DISPOSENT D'UNE TOTALE LIBERTÉ DANS LE CHOIX DE LEUR COMPAGNIE D'ASSURANCES



Rencontre p.3

**MAUD JARNO, L'IMPORTANCE  
DE POUVOIR FAIRE CONFIANCE  
À SON ASSURANCE**



alt'  
Expert

**CONTRAT** p. 4  
risk@rchi,  
des assurances spécifiques !

**MÉTIER** p.5  
C'est quoi être architecte ?



Cultures!  
alt

p. 8  
Deux spectacles sur mesure  
à l'ATN

**GROUPE alteas**

**CAROLINE DELAGE - Gérante associée Altevie**  
c.delage@allevie.fr - 06 50 01 26 04

**MARTINE DUBO - Contrats**  
mdubo@alteas.fr - 05 56 00 50 65

**FRED GEOFFROY Dircom' du Groupe**  
dlicom.alteas@icloud.com - 06 07 02 79 23

**ANAEËLE ESLAN Gérante associée Alteas**  
aeslan@alteas.fr - 06 72 68 39 79

**BIXENTE RODRIGUEZ Gérant associé Alteas**  
brodriguez@alteas.fr - 06 06 68 86 55

**LAURA PHILIPPS Contrats et sinistres**  
lphilips@alteas.fr - 05 56 00 50 65

**JÉRÉMIE BOUCHART - Indemnisation**  
jbouchart@alteas.fr - 05 56 00 50 65

**Cyril Lacroix - GÉRANT ASSOCIÉ ALTIMO**  
clacroix@altime.immo - 07 68 78 91 26

**05 56 00 50 65**

**1 quai du Président Wilson  
33130 BÈGLES**

**27 avenue de l'Opéra  
PARIS 1<sup>ER</sup>**

Pub

**EDITO**

**Stop au monopole !  
Stop à la paperasse !**

Ce numéro 8 du magazine Alteas est entièrement consacré aux métiers de l'architecture. Des architectes qui méritent bien cette attention toute particulière, puisque ce sont eux qui se retrouvent en première ligne lors d'une opération de construction. Présents à toutes les phases du chantier, ils sont très souvent mis en cause, au titre de leur responsabilité, alors que le préjudice ou incident n'est pas toujours de leur ressort. C'est là que la décennale intervient.

Contrairement à une croyance établie dans la profession, les architectes ont le libre choix de leur compagnie d'assurances. Comme tous les professionnels de tous les secteurs, ils peuvent (doivent) faire jouer la concurrence en matière de décennale. Dans l'assurance comme dans tous les métiers, la concurrence est toujours saine. De notre côté, forts de notre expérience dans tous les métiers du bâtiment, nous sommes à même de proposer des contrats qui correspondent parfaitement aux besoins d'un architecte. Notre expertise et analyse des besoins de cette profession nous permet, par exemple de proposer un système simple, qui n'oblige pas à déclarer le chiffre d'affaires chantier par chantier, mais qui se base sur les honoraires annuels. Notre formule « risk@rchi » qui s'adresse aux architectes et aux maîtres d'œuvre, présente le gros avantage d'éliminer toute la « paperasse ». Il s'agit d'une Responsabilités Civile et Décennale créée par un courtier en assurances expert et indépendant. Nous sélectionnons pour vous les meilleures garanties au meilleur taux. « risk@rchi » peut se souscrire dès la création de son entreprise, mais cette garantie s'adresse aussi à ceux qui souhaitent remettre en concurrence leur contrat. Dans ce cas, un premier contact est recommandé entre début mai et fin octobre afin de nous permettre de négocier au mieux. Ce contrat d'assurance est disponible partout en France (et dans les DOM-TOM). Et si besoin, nos experts accueillent physiquement les architectes et maîtres d'œuvre dans le sud-ouest ou en Ile-de-France.

Anaëlle Eslan, gérante

**STUDIO 3i**  
Intérieur - Inventif - Individualisé

**ARCHITECTE D'INTERIEUR & DECORATICE**

**RECHERCHE**

**PROFESSIONNELS DU BATIMENT  
(TOUS CORPS D'ETAT)**

**ARTISANT,  
PAYSAGISTE,  
MENUISIER  
ARTISTES  
ECLAIRAGISTE  
ETC.**

[www.studio3i.fr](http://www.studio3i.fr)

**06.30.32.59.76**      **contact@studio3i.fr**

Informations

Alteas - SARL au capital de 10 000€ - RCS Bordeaux B 439 703 976 - SIRET 439 703 976 00043 - ORIAS07001947 RC Professionnelle conforme aux articles Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier • Altevie - SARL au capital de 5 000€ - RCS Bordeaux 813 295 185 - SIRET 813 295 185 00017 - ORIAS15005382 RC Professionnelle conforme aux articles Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier • Altime - SARL au capital de 4 000€ - RCS Bordeaux B 820 268 159 - SIRET 820 268 159 00010 Garantie financière CEGC et RCP Générali - Carte professionnelle T-G-S CCI Bordeaux

Editeur - Groupe Alteas & #Overthewave - Conception/Rédaction : over the wave  
Rédaction : So Com Maquette : marie-pouilzac © Copyright photos - DR



# Maud Jarno

• Imagori Architecture •

« J'ai besoin de pouvoir faire confiance à mon assurance ! »

## Qu'est-ce qui vous a décidé à créer votre propre cabinet ?

La création d'Imagori Architecture vient d'un besoin de retrouver un rapport plus direct avec le client, avec ses attentes, ses impératifs et ses sensibilités. Il était important pour moi de connaître également une échelle plus petite de projet pour comprendre certains points et résoudre certaines problématiques de mon travail.

## Comment définissez-vous votre agence ?

L'agence s'intéresse et se questionne sur les espaces du quotidien, qui nous sont chers ou qui nous sont indispensables. L'échelle du projet est à chaque fois un challenge, du particulier au marché public en passant par les projets privés. L'agence se veut investie, à votre écoute et prête à relever les défis. L'agence répond également à des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO). Cela lui permet d'avoir une autre vision du domaine dans lequel elle évolue afin de mieux comprendre les enjeux des différents acteurs et appréhender le projet dans sa globalité.

## Quelles sont les formalités administratives à remplir pour un architecte ?

Pour l'inscription d'Imagori Architecture, il était obligatoire que je sois inscrite à l'Ordre des architectes. Je détiens mon diplôme d'architecte d'état par mon cursus à l'école d'architecture de Bretagne (ENSAB) et mon Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMONP) grâce à une année supplémentaire faite entre l'école et une agence d'architecture. Quand la volonté de créer l'agence Imagori est arrivée, je me suis rapprochée de l'Ordre pour établir un dossier, l'HMONP étant un diplôme obligatoire pour s'inscrire aujourd'hui.

## En matière d'assurance, quelles sont les spécificités de cette profession ?

Il faut être couvert par une assurance qui comprend notre métier et qui devient un partenaire car il est vraiment pluridisciplinaire et peut être réalisé selon divers types de contrats. Les missions de l'architecte sont vraiment variées car le domaine d'activité peut être élargi : échelles des projets, Maîtres d'ouvrage de compétences différentes, missions complètes ou partielles, étendues ou classiques...

## Qu'est-ce qui vous a fait rejoindre le groupe Alteas ?

Dans le cadre de précédents échanges professionnels, j'ai pu rencontrer Alteas. A la création d'Imagori Architecture, leur accessibilité et leur vision d'un travail d'équipe ont joué dans le fait d'en faire un partenaire pour le développement de mon agence.

## Quels sont les avantages de la formule « risk@rchi » ?

Pour ma part, la simplicité administrative de la formule est un atout. La déclaration au global et non chantier par chantier est intéressante.

## Qu'attendez-vous de votre assureur ?

Qu'un échange simple et explicite soit facilement mis en place. La partie administrative n'étant pas mon domaine de prédilection, j'ai besoin d'avoir confiance en lui.



Architecte D.E  
HMONP, diplômée  
de l'Ecole Nationale  
d'Architecture de  
Bretagne, Maud  
Jarno a passé  
9 ans en tant que  
collaboratrice chez  
« Moon Safari  
Architecture &  
Urbanisme »,  
avant de créer  
sa propre  
agence :  
« Imagori  
Architecture »  
à Pessac.



## A propos d'Imagori

L'Origami est l'art du pliage du papier mais c'est aussi la capacité à faire d'un matériau simple et neutre, une construction complexe et maîtrisée. Cette technique offre une grande liberté de conception et une multitude de possibilités comme doit le faire l'Architecture.

L'Imago caractérise la forme définitive d'un individu qui a eu plusieurs phases de transformation tel que le papillon. Ce processus évolutif

illustre celui du projet architectural : étape par étape, il s'enrichit, se remet en cause, se bonifie, évolue et se finalise par la réalisation, la construction.

Imagori Architecture est l'alliance de ces deux symboles. L'anagramme du premier met en lumière le second. Le concept d'une architecture en adéquation avec son environnement, réfléchi et abouti.

imagori.com

## Les architectes gagnent en assurance

**Gain de temps et gain tout court avec l'assurance « risk@rchi » développée par Alteas et proposée par une équipe d'experts qui s'adresse directement aux professionnels de l'architecture et des maîtres d'oeuvre.**

Alteas, spécialiste des produits d'assurance pour l'ensemble des métiers du bâtiment, propose désormais une formule dédiée aux architectes, baptisée : « risk@rchi ». Il s'agit d'une équipe d'experts au service des professionnels de l'architecture et des maîtres d'oeuvre. C'est justement parce qu'Alteas maîtrise les contraintes et besoins des architectes que ses experts ont pu mettre en place cette proposition adaptée.

### **risk@rchi, une offre simple et pratique**

Avant toute chose, c'est la simplicité qui prime. Plus de paperasse, ni de déclarations chantier par chantier... Il suffit de remplir un seul formulaire en indiquant le montant annuel de ses honoraires. Dès lors, l'architecte ou le maître d'oeuvre bénéficie d'une RC Pro et une décennale (risk@rchi) créée par un courtier en assurance expert et indépendant. C'est lui qui sélectionne pour l'architecte, les meilleures garanties au meilleur coût. Si l'on peut facilement rencontrer les experts « risk@rchi » dans le Sud-Ouest et en Ile de France, les formules qu'ils proposent sont valables dans toute la France (Dom-Tom compris).

### **Se protéger en 2 temps, 3 mouvements !**

Dès la création de son entreprise, un professionnel doit impérativement souscrire une assurance (ce qui n'est pas toujours simple pour un jeune architecte). Tandis que d'autres professionnels souhaitent simplement changer d'assureur.



Dans tous les cas, il suffit de téléphoner pour établir un diagnostic, entre début mai et fin octobre, pour être certain de valider son contrat avant la fin de son exercice. Puis, selon la situation, l'architecte ou le maître d'oeuvre devra fournir un justificatif de compétences ou une preuve de capacité à exercer (pour les professionnels en cours d'installation). Pour ceux qui exercent depuis plus de trois ans, un relevé de sinistre et une attestation du contrat d'assurance en cours sont suffisants pour assurer son activité professionnelle avec « risk@rchi ». Et surtout avoir l'assurance qu'un courtier indépendant défende ses intérêts. Un courtier qui respecte le code déontologique professionnel. Un courtier qui maîtrise les risques depuis +15 ans.



**risk@rchi**  
*L'assurance architectonique !*

Des assurances spécifiques  
pour les architectes et maîtres d'oeuvre.

**RENSEIGNEMENTS :**  
assurance@riskarchi.fr  
Bordeaux Euratlantique 05 56 00 50 65  
Paris 01 73 19 13 32

“ J'exerce le plus beau métier du monde, mais... ”

## Entretien avec un architecte

**A 64 ans, Robert Marnez est le gérant de son entreprise « R. Marnez Architectes » qu'il a créé il y a 32 ans. Et c'est du haut de ses 42 ans d'activité qu'il dresse un bilan mitigé d'une profession qu'il adore néanmoins.**

Avant même que la question ne lui soit posée, Robert Marnez prévient : « *Je n'ai pas l'intention de partir à la retraite !* » A 64 ans et après 42 ans de pratique, la question était pourtant légitime. Mais la passion de cet architecte, tombé dans la marmite, devient rapidement incongrue dès lors qu'il déroule son discours : « *L'âge est finalement un atout pour les clients. Ils sont rassurés par l'expérience autant que l'expertise d'un métier générique, qui en englobe beaucoup d'autres. Il faut être féru d'esthétisme, mais également connaître le droit, pouvoir gérer l'administratif, être un chef d'entreprise...* »

### DES DÉBUTS À NEW-YORK

De fait, si le cabinet de Robert Marnez compte aujourd'hui une dizaine de collaborateurs, il y a une époque où ils étaient 45 dans ses bureaux. Robert Marnez y voit une évolution logique de sa profession : « *J'ai débuté ma carrière à New-York où j'ai travaillé 6 ans chez « Fox & Sowle » en tant qu'associé. Là-bas, j'ai participé à la construction des plus grands gratte-ciels. Lorsque je suis arrivé aux Etat-Unis, j'avais 24 ans et je venais de recevoir la médaille d'argent du salon des artistes français.* » Après 6 années de gigantisme à l'américaine, Robert Marnez revient en France pour reprendre l'agence familiale : « *Je suis, en effet, le cinquième architecte de la famille. Depuis 1836 il y a toujours eu un architecte chez les Marnez. C'est ainsi que nous comptons à notre actifs 200 immeubles haussmanniens. A titre personnel, j'en ai conçu quatre. Au titre de mes réalisations, je peux citer le bar du restaurant Maxim's, le Théâtre Montparnasse, l'Institut Gustave Roussy ou encore le Mémorial Shakespeare de Londres...* » Après quelques années passées dans le cabinet familial, il ouvre le sien propre, de sorte que Robert Marnez a toujours été un architecte indépendant.

### UN MÉTIER À HAUTS RISQUES

Mais si Robert Marnez est fier de ses nombreuses réalisations et de sa carrière, il n'en approuve pas forcément l'évolution : « *Mon métier est passionnant, pour moi c'est le plus beau du monde, mais il impose aujourd'hui d'avoir une santé, un moral et un mental de fou. Notre profession est devenue un métier à hauts risques. Nous nous faisons attaquer de toutes parts à tel point qu'il y a une forte désaffection des hommes pour la profession. Seules les femmes ont les épaules et le moral nécessaires pour en supporter les contraintes. L'histoire de Marseille et des immeubles qui s'effondrent n'est pas un cas isolé. Nous avons beau prévenir les gens aux responsabilités, personne ne veut nous croire et c'est finalement l'architecte qui va être mis en cause... Nous sommes tous confrontés au cas de figure des anciens immeubles dans lesquels au fil du temps les propriétaires font sauter un mur porteur sans que personne n'intervienne, sans compter les défauts d'entretien courant... Comment s'étonner ensuite qu'un immeuble s'effondre ?* »

### COMMENT S'ASSURER ?

Des risques qu'il faut anticiper mais également pour lesquels il faut s'assurer. A ce propos, Robert Marnez, comme la plupart de ses confrères ne s'est pas posé de question : « *Lorsqu'un architecte s'installe il reçoit une note de l'Ordre qui lui demande de lui faire parvenir sa copie d'assurance auprès de la MAF (Mutuelle des Architectes Français). Formulé de cette manière nous ignorons qu'il existe d'autres compagnies qui peuvent assurer notre profession. Nous ne sommes tout simplement pas informé. Et pour être sincère, nous sommes bien plus occupés à faire notre métier et à courir après les impayés, qu'à gérer l'administratif. Pourtant, si mes confrères savaient qu'ils avaient le choix, je suis certain qu'ils s'y intéresseraient, car ici comme ailleurs, il y a des progrès à faire... Mon épouse, juriste, qui a rejoint le cabinet va certainement se pencher sur cette question...* »



### LES COMPÉTENCES DU CABINET R. MARNEZ

- Architecte D P L G
- Audits techniques de bâtiments existants.
- Restructuration de bâtiments existants en France et à l'étranger
- Maître d'oeuvre de conception et d'exécution de bâtiments neufs en France et à l'étranger.
- Assistant à Maître d'ouvrage lors d'expertise judiciaires.

**CONTACT :** 23 Place Dauphine Paris 75001 • 01 42 02 02 04



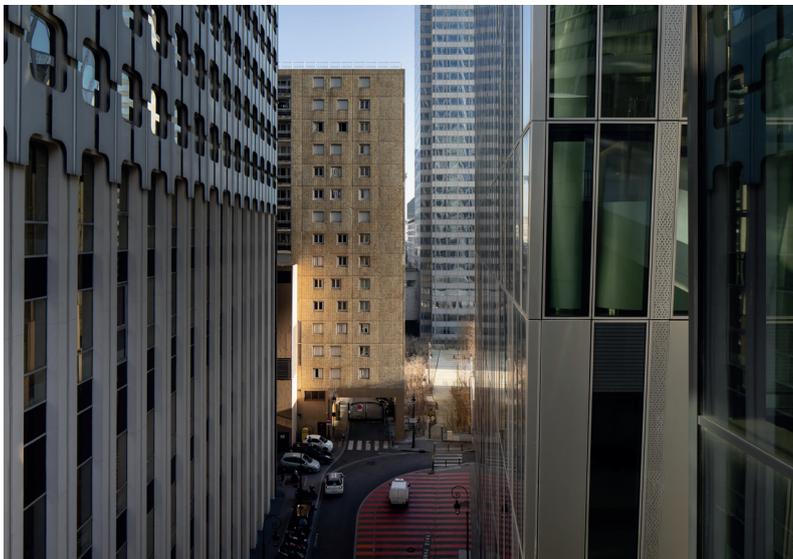
Photos d'art par

**Alexis Paoli**

tirées de son exposition

« **Horizon de béton** »

à l'Hôtel Jules & Jim à Paris



Contrairement à une croyance établie dans la profession, les architectes ont le libre choix de leur compagnie d'assurances.





## Cécile Conso

### Architecte de copropriété

**Cécile Conso est née à Paris en 1956. Elle obtient le diplôme d'Architecte DESA 1981. Parallèlement, elle suit les cours de l'Institut de La Construction Industrialisée et les cours de structure, résistance des matériaux et thermique à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Elle revient sur les spécificités de son métier : architecte de copropriété.**

*« J'ai passé mon diplôme d'architecte DESA en 1981. La même année j'avais mon certificat d'études spécialisé de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées.*

*Je me suis mise en profession libérale tout de suite et ai donc pris la MAF comme assurance, je pense qu'à l'époque nous n'avions pas le choix et j'avoue ne pas avoir fait d'étude de marché. A l'origine je souhaitais être architecte navale, d'où ma vocation. J'ai fait beaucoup de thermique avec mon diplôme des Ponts en indépendante, je me suis arrêtée pendant quatre ans pour élever mes enfants et après j'ai retrouvé du travail en salarié (1996-2000).*

*Cependant en tant que salariée je gérais ma partie comme si j'étais à mon compte.*

*J'aime bien être responsable, mais le but n'est pas de prendre de risque, même si l'on est assuré. La responsabilité de l'architecte est grande, surtout si une malfaçon de l'entreprise peut entraîner des accidents corporels importants. Sa responsabilité est d'ordre décennale (10 ans) et les risques financiers sont graves, si la responsabilité de l'architecte est avérée...»*

#### LE RÔLE DE L'ARCHITECTE DE COPROPRIÉTÉ

L'architecte de copropriété a le titre d'architecte DPLG, ou DESA (plus technique). Il a la faculté d'exercer dans des domaines différents : architecte de projet, urbaniste, architecte de copropriété... Beaucoup optent pour le secteur de la création. Ils opèrent occasionnellement en tant qu'architectes de copropriété. D'autres font le choix de ne s'intéresser qu'au bâti existant. Les interlocuteurs de l'architecte de copropriété sont des professionnels (syndics et entreprises), et des copropriétaires. Son rôle est technique et pédagogique. Il expose ses analyses et justifie ses préconisations de travaux. Certains travaux n'imposent pas son intervention (changement boîtes aux lettres, peinture parties communes...). Cependant, pour les décisions engageant des sommes plus importantes, sa présence assure les copropriétaires de leur pertinence, de leur qualité et de leur conformité. Par exemple, lorsqu'un syndic demande pour un même travail des devis à des entreprises, il est rare que celles-ci proposent des solutions réellement comparables. Alors que certaines vont mettre en avant un aspect, d'autres auront des réponses différentes. L'architecte établit un descriptif permettant une réelle comparaison et mise en concurrence des entreprises consultées. Il se porte garant du professionnalisme et de la bonne santé économique de celles-ci.

#### LES MISSIONS DE L'ARCHITECTE DE COPROPRIÉTÉ

**Le diagnostic technique :** il établit un état des lieux et une expertise de l'immeuble. Il visite le bâtiment de la cave à la toiture, décrit son mode constructif et ses pathologies éventuelles. Ensuite, il élabore une prévision de travaux à réaliser par ordre de priorité sur 10 ans et un chiffrage estimatif.

**Le ravalement de façade :** il résulte d'un choix des copropriétaires, d'une injonction de la Mairie (obligation de ravalement tous les 10 ans), ou d'un arrêté de péril émis par la Préfecture.

**La réfection de toiture :** le devoir de conseil, l'expérience, une vision globale du bâtiment permettent à l'architecte de donner un avis impartial sur la nécessité et la nature des travaux à entreprendre (gros travaux avec échafaudage, ou reprises partielles par des cordistes). Depuis l'obligation d'avoir des échafaudages de pied, l'architecte conseille lorsque c'est possible de reporter la réfection complète de la toiture, jusqu'à une période où des travaux de ravalement seront envisagés. Ainsi, le coût important de l'échafaudage sera rentabilisé.

**Les reprises structurelles :** les vieux immeubles parisiens ont été conçus sans salles de bains et WC au sein des appartements. Les pièces d'eau sont souvent à l'origine de fuites récurrentes. Les planchers en ossatures bois gorgés d'eau attirent les insectes xylophages, sont fragilisés et s'affaissent, voire s'écroulent. L'intervention d'un architecte et d'un bureau d'étude structure permettront d'assurer la sécurité des personnes et de mettre en œuvre les réparations nécessaires.

**Les planchers hauts des caves** ont souvent une structure en IAO (poutrelles métalliques). Avant, les soupiraux assuraient une ventilation suffisante pour évacuer l'humidité. Leur suppression rend le taux d'humidité dans les caves trop élevées. Les éléments porteurs métalliques sont corrodés, les plâtres s'effritent et peuvent présenter un danger de chute. Un architecte et un bureau d'étude proposeront des solutions adaptées.

**Structure des façades à ossature bois,** l'eau est souvent responsable de leur détérioration. L'architecte s'occupera à la fois des causes et des effets.

L'architecte a donc un rôle prédominant en amont de travaux. Son coût est très souvent amorti par les économies engendrées par ses préconisations.

[www.architectedecopropriete.fr](http://www.architectedecopropriete.fr)

# Atelier Terre Neuve (ATN)

## Le café-théâtre pour les enfants

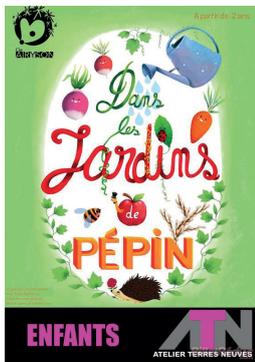
L'Atelier Terres Neuves (ATN pour les intimes) c'est une scène et un lieu de vie ! L'ATN est un lieu où se mêlent culture, rencontres et détente dans une atmosphère chic et cosy. C'est plus de 180m<sup>2</sup> de vie qui accueillent tous les publics de 10h à minuit. Et notamment les enfants, avec des spectacles dédiés tout au long de l'année. En voici deux à ne pas manquer...

La scène de l'ATN est un peu comme une auberge espagnole. On y trouve de tout, pour tout le monde, tout le temps. One man show, comédies, pièces de théâtre, concerts, projections, Meet Up, soirées privées, Gala, résidences...

L'ATN est un lieu de rencontres et de création perpétuel où il y a toujours quelque chose de nouveau et d'excitant à vivre et à partager ! Parmi cette foison culturelle, l'ATN met un point d'honneur à programmer des spectacles pour un jeune public.

### Dans les jardins de Pépin

C'est le premier jour du printemps ! Violette et son ami Pépin ont hâte de découvrir le nouveau jardin. Mais, catastrophe, rien n'a poussé ! Pépin, l'apprenti jardinier est désespéré mais Violette compte bien trouver une solution. Avec l'aide des petites coccinelles, ils vont parcourir le verger, le potager et les bosquets à la recherche d'indices. En route pour le jardin...



Durée 30 minutes • A partir de 2 ans

Du mercredi 2 octobre au dimanche 3 novembre 2019

Tous les mercredis, samedis, dimanches à 11h

Séances supplémentaires pendant les vacances scolaires :

22, 24, 25, 29 et 31 octobre 2019 à 11h

### L'enfant qui se transforma en étoile filante

Un enfant peureux rêve de devenir une étoile filante, car elles sont rapides et puissantes, elles sont donc forcément sans peur.

Un soir son rêve est exaucé, l'enfant n'a alors plus aucune crainte.

En visitant l'espace, l'enfant fait la rencontre d'une sublime étoile, mais cette dernière se fait engloutir par un trou noir. L'enfant prend alors la décision d'aller la sauver, mais il y a un problème... ses peurs réapparaissent.

Durée 40 minutes • De 5 à 8 ans

Mise en scène : Guillaume Odin

Du mercredi 6 novembre au mercredi 18 décembre 2019

Tous les mercredis, samedis et dimanches à 11h.



Info

**ATN**  
L'Atelier Terres Neuves

L'ATN (Atelier Terres Neuves)  
118 avenue Alexis Capelle  
33130 Bègles

Standard téléphonique  
du mardi au samedi, de 11h à 18h :  
0 970 965 163 (appel non surtaxé)  
Réservations :  
reservations@atn-bordeaux.fr

[www.ateliersterresneuves.com](http://www.ateliersterresneuves.com)

### Et pour les plus grands, le Comptoir

Toute la journée, de grands sourires, des encas, des planches, concoctés avec amour à base de bons produits Bordelais et Basques ! Et pour faire glisser tout ça ? Des cocktails uniques, des bonnes bières d'abbaye bien fraîches, le rosé de l'ATN avec plein de glaçons et tous les vins spécialement mis en bouteille par des amis producteurs régionaux !

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération.

" LIKEZ " ALTEAS !  
RETROUVEZ LE GROUPE  
ALTEAS SUR LES  
RÉSEAUX SOCIAUX

